

## **Analyse 2021**

**Comportements extrêmes sur internet :  
quels sont les enjeux pour la liberté  
d'expression, le vivre ensemble et la  
démocratie ?**

## 1. Introduction

À l'heure actuelle, le monde entier est témoin d'une expansion révolutionnaire des différentes plateformes médiatiques et de la prolifération de divers contenus en ligne. Sous l'influence des réseaux sociaux et des plateformes numériques, l'espace public s'est redéfini et les réseaux sociaux sont devenus des « agoras modernes » qui offrent une impulsion inédite à la liberté d'expression, mais aussi une prolifération massive des discours de haine et d'autres contenus préjudiciables. Ils sont en fait devenus des plaques tournantes de la prolifération de la propagande suprémaciste blanche, de la désinformation sur des questions géopolitiques ou sanitaires et des plates-formes d'expression de formes extrêmes de discrimination et de discours de haine. Actuellement, de nombreux problèmes mondiaux importants émergent et de discutent sous nos yeux et nos oreilles, souvent avec des arguments émouvants, discriminants voire haineux.

Les dernières années ont été témoins de nombreuses crises, qu'il s'agisse de pandémies, de guerres et de conflits, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Lors de crises, de conflits et de situations de détresse humaine, la vérité est en règle générale la première victime. En temps de crise, avec de nombreux « médias » disponibles gratuitement et en direct sur différentes plateformes, il arrive souvent que des informations biaisées, fausses et peu fiables, y compris la propagande et les discours de haine, puissent se propager en quelques minutes. Des exemples de langage inapproprié sont alors utilisés avec pour objectif de catalyser des changements sociétaux ; ce langage se réinvente et devient sérieusement et dangereusement partie intégrante du discours public. La nature humaine, fragile, réagit souvent mal aux circonstances défavorables en se laissant aller à la peur, au paradigme du « nous contre eux » et à des sentiments de rejet voire de haine, éléments qui sont ensuite exacerbés par le modèle économique des réseaux sociaux qui favorisent les contenus à fort contenu émotionnel et à la « viralité » rapide à partir de clics, de partages, etc. L'exemple du meurtre de fidèles de la mosquée de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, en 2019, dont les images ont été diffusées en direct sur Facebook et sont restées disponibles en ligne et partagées par les utilisateurs pendant des heures à la suite de cette tragédie, sont un exemple extrême, mais démontrent néanmoins sans équivoque la gravité de paradigme auquel nous faisons face aujourd'hui.

La prolifération massive, immédiate et gratuite de contenus en ligne a entraîné une amplification de l'exposition à divers autres événements et comportements extrêmes, en plus du discours haineux et discriminatoire. Cette analyse abordera également ces questions, avec l'exemple du harcèlement en ligne.

## 2. Le discours de haine

Le discours de haine est un concept émotionnel. Il dégrade, intimide, incite à la haine, à la violence et à la discrimination contre un individu ou un groupe. Il veut créer des sentiments de mépris et de stéréotype basés sur des connotations négatives envers des personnes ou des groupes et leurs caractéristiques. Il fonctionne sur des concepts émotionnels primitifs et forts, la répétition d'idées dans des phrases stéréotypées, fait appel aux émotions des gens, crée et diffuse la discrimination, les menaces, la peur et la haine et identifie sans erreur un ennemi spécifique à vilipender.

Cela crée des sentiments de mépris et de stéréotype basés sur des connotations négatives envers des personnes ou des groupes en fonction de leurs caractéristiques. Les diffuseurs de discours de haine souhaitent le présenter comme « normal » et acceptable, voire justifié. Dans des situations où la propagation et l'influence du discours de haine ne sont pas empêchées, ces idées malignes trouvent un terrain fertile et deviennent des « embellissements » socialement acceptables d'un discours qui ne vise pourtant qu'à diviser et à discriminer.

Il est important de considérer qui propage le discours de haine et comment, qu'il s'agisse de journalistes individuels voire de médias entiers, mais aussi de non-journalistes, comme les politiciens et les élus, les représentants et chefs religieux, les citoyens, etc. Quand ils émanent de dirigeants politiques ou religieux ou d'autres personnalités influentes, comme le voit ces dernières années parmi les mouvements populistes et nationalistes extrêmes, et qu'ils sont instantanément disponibles pour des millions d'utilisateurs en ligne, cela peut gravement influencer un climat politique et social déjà déplorable.

Les mots comptent. Ils sont le tissu conjonctif de la vie collective et, omettre de percevoir combien les gens peuvent être enflammés par des mots peut conduire à des situations graves et dangereuses pour des groupes voire pour toute la société.

Le discours de haine est la négation même des libertés offertes par le droit à la liberté d'expression, tel que reconnu par l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que d'autres droits consacrés dans le droit international. Il doit être perçu du point de vue du but recherché et de l'effet qu'un tel discours induit ou souhaite induire. Il doit également être perçu dans le vaste contexte d'une société donnée et de ses connotations historiques, culturelles, politiques et toutes autres connotations importantes. À cet égard, comme chaque forme de discours se produit dans un certain contexte historique et culturel, un discours qui n'est pas dangereux dans un contexte peut être un discours de haine dans un autre. Le droit à la liberté d'expression n'est pas absolu et peut faire l'objet de dérogations et puisqu'il comporte des devoirs et des responsabilités, il peut faire l'objet de restrictions ou de sanctions, comme le prescrit la Convention européenne de sauvegarde des droits de

l'homme, notamment en ce qui concerne le discours de haine. Bien qu'adoptée en 1950, avant l'expansion technologique et la « révolution » numérique, la Convention est applicable à l'environnement en ligne, et sa finalité et, en particulier les dérogations et les interdictions qu'elle contient, deviennent de plus en plus pertinentes dans l'environnement médiatique mondialisé d'aujourd'hui.

### **3. Les autres comportements extrêmes en ligne**

Le cyberharcèlement peut être défini comme une activité de communication en ligne, exercée à l'aide d'une diversité d'outils et de logiciels en ligne, afin d'abuser mentalement d'une personne. Un tel abus comprend les publications et/ou le partage de contenu négatif, nuisible, faux ou malveillant sur quelqu'un d'autre. Ce phénomène est particulièrement troublant car les mineurs peuvent y être constamment exposés, alors que l'ampleur du problème et le danger ne sont souvent pas pris avec le sérieux qu'il convient, tandis que les parents/tuteurs ne sont pas nécessairement au courant de ce que leurs enfants font en ligne, des sites qu'ils visitent et avec qui ils communiquent, ni lorsqu'ils sont exposés à des attaques malveillantes, y compris le cyberharcèlement.

La communication en ligne déplace certains freins sociaux, ce qui met les utilisateurs dans une situation dans laquelle ils adoptent des comportements qui ne sont normalement pas typiques de la communication quotidienne avec d'autres personnes. Contrairement à la violence entre pairs qui s'effectue par contact direct, la caractéristique du cyberharcèlement est que le mineur est sous influence en permanence, y compris au domicile familial, où il devrait au contraire se sentir en sécurité et protégé. Ce qui est aussi caractéristique de cette forme de violence, c'est que l'enfant est sous influence constante et durable, étant donné qu'il peut, comme n'importe qui d'autre, toujours revenir des traces laissées dans l'espace en ligne.

### **4. Remèdes et mesures contre les expressions préjudiciables en ligne**

L'ère d'Internet et du monde en ligne a amené de nombreux nouveaux acteurs dans la création et la distribution de contenus médiatiques, qu'ils soient professionnels ou amateurs (créés par les utilisateurs). Alors que la diffusion du discours de haine dans les médias est malheureusement un problème assez courant depuis de nombreuses années en Europe et au-delà (souvenons-nous de Radio Milles Collines), ce paysage médiatique fondamentalement changé, avec la prolifération des services en ligne et la « platformisation » des services et des offres médiatiques. Conjugues

à la position dominante sur le marché et aux modèles commerciaux des principales plateformes en ligne, ces tendances affectent négativement et mettent en danger le fondement même des sociétés démocratiques, à travers des discussions et des initiatives intensives concernant le discours de haine en ligne, où le focus actuel du débat public sur le discours de haine tourne presque exclusivement autour de l'espace en ligne et de la régulation des réseaux sociaux. À cet égard, de nombreuses autorités publiques en Europe ont commencé à agir, tant au niveau européen que national, montrant la nécessité d'un changement de paradigme afin de restaurer les valeurs démocratiques et d'arrêter la propagation du discours de haine et d'autres comportements préjudiciables, changement qui nécessite une évolution significative du cadre législatif, lequel doit évoluer pour embrasser pleinement et s'adapter aux pratiques et aux cultures de manière significative.

En plus des mesures législatives, des efforts devraient aller dans le sens d'une intégrité, d'un professionnalisme et d'une éthique accrues des médias et des plateformes. Étant donné que de telles questions dépassent le champ d'application de toute loi, ces principes devraient être incorporés dans le cœur de chaque personne engagée dans l'offre de tels services. En ce sens, il faut remonter là où ces principes ont été acquis. Nous devons considérer les sociétés dans leur ensemble, regarder nos propres valeurs et nos pratiques éducatives de nos enfants mais aussi l'éducation permanente de nos adultes, puisque c'est en grande partie de là que, en tant qu'individus, nous héritons des valeurs fondamentales que nous portons tout au long de notre vie. Les initiatives d'éducation aux médias et à l'information, tant pour les jeunes que pour les adultes et les aînés, deviennent de plus en plus importantes pour améliorer la connaissance et la compréhension des citoyens des contenus médiatique proposés en ligne et pour leur permettre d'évaluer de manière critique ce contenu, en les dotant des compétences de pensée critique nécessaires pour exercer leur jugement et reconnaître et si nécessaire se distancer de contenus mensongers ou manipulateurs. Ces initiatives sont particulièrement importantes de nos jours, car le seul recours à des outils publics de contrôle et de sanction pour empêcher ce qui relève de la condition humaine ne pourra jamais être assez efficace dans la prévention des discours de haine et des autres contenus préjudiciables.

En fin de compte, ce qui doit être souligné, c'est la responsabilité des journalistes, des organismes d'autorégulation des médias, des autorités publiques de régulation, des plateformes en ligne, des organisations internationales et de la société civile, et bien sûr de chaque individu.

Lorsque des mineurs sont impliqués, il est également important d'être vigilant et de suivre de près les changements potentiels dans le comportement du mineur, qui pourraient être causés par la violence en ligne. De tels comportements potentiels ne doivent pas être ignorés ou attribués à la puberté et il est nécessaire d'insister sur une communication ouverte avec les mineurs. Les adultes ont besoin de comprendre quelles formes d'abus existent en ligne, afin de les reconnaître plus facilement et de réagir en temps opportun, autant qu'ils doivent considérer sérieusement le danger des conséquences de la violence en ligne sur la santé mentale du mineur,

à la fois à court terme (mauvais performances scolaires et/ou évitement scolaire, comportement asocial et manque de socialisation, changements de poids corporel, sautes d'humeur fréquentes, faible estime de soi, agressivité, etc.) et des conséquences à long terme (apparition de dépression, automutilation, accès de colère et de pleurs, etc.).

Enfin, il est crucial de préserver les preuves de violence en ligne, puis de s'adresser aux institutions compétentes, telles que la police, les centres d'aide